



CHER MEMBRE VOTRE PRÉSENCE SERAIT APPRÉCIÉE

le mercredi, 31 mai 2006 à la Ville de Pointe-Claire.

Objet: ÉLECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU G.A.S.P.P. 2006-2007

Cet avis vous est donné par la présente et ce, en conformité avec les règlements généraux de la constitution du **G**roupe des **A**cheteurs des **S**ervices **P**ublics et **P**arapublics (GASPP), les élections se tiendront le mercredi, 31 mai prochain à 17h00, pour remplir les postes qui doivent devenir vacants le 1er juin prochain, au Conseil.

En vertu de l'article V de la constitution la nomination aux différents postes au sein du Conseil est effectuée lors de la tenue de l'Assemblée générale annuelle et la durée du mandat de chacun des titulaires est d'une année renouvelable à l'Assemblée.

Règlements:

L'élection des membres du Conseil a lieu lors de l'Assemblée générale annuelle et est conduite par le président d'élection désigné par les membres en règle présents lors de cette Assemblée. Le président d'élection est assisté dans sa démarche par deux (2) scrutateurs également désignés par l'Assemblée générale annuelle. (Règlement B Élection article 1);

Seuls les membres en règle présents lors de l'Assemblée générale annuelle ont droit de vote. (Règlement B Élection article 2);

L'élection des membres du Conseil est effectuée par scrutin secret.
(Règlement B Élection article 3);

Quorum pour l'Assemblée générale: 10% des membres en règles dont au moins 3 membres du Conseil d'administration.

AMENDEMENTS À VOTER :

Aucun.



Oui, je veux me présenter à l'élection comme membre du Conseil 2006-2007

Nom du membre : _____

Organisation : _____

RSVP à Richard Taylor, secrétaire

Par courriel: rtaylor@ville.candiac.qc.ca
par télécopieur : 450-444-6049
